Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STMG, veuillez visiter :
coursbacstmg.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC STMG • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Bac STMG

Sciences et technologies du management et de la gestion

Session 2023 • Code sujet : **23MGDENC1** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Droits du salarié, liberté d'expression et contrôle de fichiers informatiques (4 questions) **Page 3**

2. Revenus des ménages, redistribution et inégalités socioéconomiques (5 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2023/Bac STMG - Droit et économie - Session 2023 - 5-Sujet.pdf

1. Droits du salarié, liberté d'expression et contrôle de fichiers informatiques

Wilfried Marat, directeur des ressources humaines d'une société d'assurance, s'oppose à la stratégie de licenciements de la nouvelle gérante et tient des propos critiques en réunion. Soupçonné d'avoir divulgué des informations confidentielles, il est licencié après que la gérante a consulté en son absence un dossier informatique intitulé « personnel ».

Question 1. Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.

Wilfried Marat est salarié de la société PLESSIS, son employeur, et directeur des ressources humaines. La nouvelle gérante exerce le pouvoir de direction. En réunion, Marat exprime son désaccord et tient des propos susceptibles d'être jugés excessifs. Soupçonné d'avoir divulgué des informations confidentielles, il voit la gérante consulter son ordinateur en son absence, puis est licencié pour motif personnel. Il conteste cette sanction.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Un salarié est licencié pour faute après des propos critiques et la découverte de fichiers confidentiels divulgués dans un dossier intitulé « personnel ».

Question 2. Développez l'argumentation juridique que Wilfried Marat peut avancer pour contester son licenciement, en vous appuyant sur la situation et les ressources documentaires.

Règle : le licenciement personnel doit reposer sur une cause réelle et sérieuse (L1232-1). Les opinions du salarié ne peuvent être sanctionnées, sauf abus caractérisé notamment par des termes injurieux, diffamatoires ou excessifs. Par ailleurs, sauf risque ou événement particulier, l'employeur ne peut ouvrir un fichier identifié comme personnel en l'absence du salarié, sauf s'il l'a dûment appelé.

Application : Marat peut soutenir que son désaccord professionnel ne suffit pas à caractériser un abus. Il peut aussi contester la consultation du dossier « personnel » en son absence et la preuve qu'il a lui-même divulgué les fichiers.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Marat peut contester l'abus de sa liberté d'expression, la consultation du dossier personnel en son absence et la preuve de son implication dans la fuite.

Question 3. Développez l'argumentation juridique que la société Plessis pourrait utiliser pour justifier le licenciement, en vous appuyant sur la situation et les ressources documentaires.

1. **Propos tenus :** la société peut soutenir que qualifier la gérante d'avoir « perdu la tête » et sa stratégie de « pure folie » constitue, compte tenu du contexte et des fonctions de Marat, un abus de la liberté d'expression.
2. **Confidentialité :** le contrat impose à Marat une obligation de confidentialité absolue. La présence des fichiers divulgués dans son dossier peut étayer le soupçon de manquement. La société peut invoquer la fuite comme événement particulier justifiant la vérification, mais doit établir l'implication de Marat et justifier l'ouverture du dossier personnel en son absence.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La société peut invoquer des propos excessifs et un manquement à la confidentialité, si elle établit la divulgation par Marat et justifie la consultation des fichiers personnels.

Question 4. Expliquez pourquoi l'exercice des droits du salarié fait l'objet d'un encadrement spécifique.

Le salarié conserve ses droits et libertés dans l'entreprise, notamment la liberté d'expression et le respect de sa vie personnelle. Leur exercice doit être concilié avec le pouvoir de direction de l'employeur, le bon fonctionnement de l'entreprise et les droits d'autrui. L'article L1121-1 du Code du travail fixe donc une limite : une restriction n'est admissible que si elle est justifiée par la nature de la tâche et proportionnée au but recherché. Cet encadrement protège le salarié tout en permettant de prévenir les atteintes légitimes aux intérêts de l'entreprise.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'encadrement concilie les droits du salarié avec le fonctionnement de l'entreprise : toute restriction doit être justifiée et proportionnée.

2. Revenus des ménages, redistribution et inégalités socioéconomiques

Les annexes étudient les revenus avant et après redistribution, les inégalités de santé et de patrimoine, ainsi que la mobilité intergénérationnelle des revenus. Elles présentent les mesures de redistribution et les enjeux d'un système de santé à la fois maîtrisé, efficient et équitable.

Question 1. Rappelez la composition du revenu primaire des ménages.

Le revenu primaire est le revenu que les ménages tirent de leur participation à la production ou de la détention d'un patrimoine, avant les prélèvements et les prestations de redistribution. Il comprend les revenus du travail, notamment les salaires, les revenus mixtes des travailleurs indépendants et les revenus du patrimoine, comme les loyers, les intérêts et les dividendes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Revenu primaire = revenus du travail + revenus mixtes + revenus du patrimoine.

Question 2. Commentez les effets de la redistribution sur les revenus des ménages à partir de vos connaissances et des documents fournis.

Euros par unité de consommation	10 % les plus modestes	10 % les plus aisés
Avant redistribution	3 520	80 360
Après redistribution, montant affiché	10 820	60 350
Variation d'après les montants affichés	+7 300	-20 010
Taux indiqué dans l'annexe	+207,4 %	-24,8 %

La redistribution réduit l'écart entre les revenus affichés des deux groupes, de 76 840 à 49 530 euros par unité de consommation. Les prestations soutiennent les ménages modestes, tandis que les prélèvements réduisent le revenu des plus aisés. L'annexe comporte toutefois des incohérences arithmétiques : les prélèvements et prestations donnent 10 830 et 60 430 euros, non les montants disponibles affichés. Le taux des plus aisés calculé sur les montants affichés est -24,9 %, non -24,8 %.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les montants affichés montrent une réduction de l'écart de revenu, mais les revenus disponibles et le taux des plus aisés comportent des incohérences arithmétiques.

Question 3. Relevez les inégalités socioéconomiques auxquelles sont confrontés les ménages à partir des documents fournis.

Dimension	Inégalités relevées dans les documents
Revenus et patrimoine	Avant redistribution, 3 520 euros par unité de consommation pour les plus modestes contre 80 360 pour les plus aisés. La moitié des ménages les mieux dotés détient 92 % du patrimoine brut.
Santé et territoire	L'espérance de vie masculine va de 72,3 ans à Mayotte à 80,2 ans à Paris. Elle est de 84,4 ans pour les hommes les plus aisés contre 71,7 ans pour les plus modestes.
Mobilité sociale	Les enfants de familles aisées ont trois fois plus de chances d'atteindre les 20 % les plus aisés. Parmi les jeunes des familles les plus modestes, 12 % y parviennent.

Les inégalités concernent aussi les chances de mobilité ascendante : elles sont plus faibles pour les femmes, les personnes issues d'une famille monoparentale et les enfants d'ouvriers ou d'employés. Elles touchent donc plusieurs dimensions de la vie, se cumulent et peuvent se transmettre entre générations.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les ménages subissent des inégalités de revenus, de patrimoine, de santé et de mobilité sociale, qui peuvent se cumuler et se transmettre.

Question 4. Présentez les mesures mises en œuvre par l'État pour corriger les inégalités socioéconomiques.

L'État corrige les inégalités par la redistribution et par des politiques qui visent l'accès aux droits et aux services essentiels.

1. Les prélèvements financent les prestations familiales, les aides au logement, la prime d'activité et les minima sociaux, qui soutiennent particulièrement les ménages modestes.
2. La protection sociale mutualise les risques et facilite l'accès aux soins. L'État peut développer des infrastructures de santé accessibles et mener des politiques de santé publique.
3. La prévention s'attaque aux causes des inégalités, par exemple en interdisant des produits cancérigènes dans l'industrie. La maîtrise des dépenses de santé vise un système efficient et équitable, sans réduire l'accès aux soins.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'État agit par les prélèvements et prestations, la protection sociale, l'accès aux soins et la prévention des risques sanitaires.

Question 5. Rédigez une argumentation permettant de répondre à la question : « L'intervention de l'État est-elle efficace pour corriger les inégalités liées aux revenus primaires des ménages ? »

L'intervention de l'État est efficace pour réduire les inégalités liées aux revenus primaires. En 2020, d'après les montants affichés dans l'annexe 1, le revenu disponible des 10 % les plus modestes passe de 3 520 à 10 820 euros par unité de consommation. Celui des 10 % les plus aisés passe de 80 360 à 60 350 euros. Les prélèvements et les prestations réduisent donc fortement les écarts de revenus.

Cette correction reste partielle. La moitié des ménages les mieux dotés détient 92 % du patrimoine brut, les écarts d'espérance de vie persistent et les revenus se reproduisent en partie d'une génération à l'autre. L'État doit aussi favoriser l'accès aux soins et aux opportunités. Enfin, les incohérences arithmétiques de l'annexe 1 invitent à distinguer ses montants affichés des totaux recalculés.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'État réduit les écarts de revenu disponible, mais ne supprime pas les inégalités de patrimoine, de santé et de mobilité sociale.

SYNTHÈSE DE L'ÉPREUVE & RÉFÉRENTIEL • BAC STMG

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2023)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve de spécialité Droit et Économie du baccalauréat technologique STMG, session 2023, porte le code 23MGDENC1. D'une durée de 4 heures et de coefficient 16, elle comprend deux parties indépendantes notées chacune sur 10 points. Elle évalue l'analyse des droits du salarié et l'étude des revenus, de la redistribution et des inégalités socioéconomiques, notamment de santé et de patrimoine.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le revenu primaire des ménages comprend les revenus du travail, les revenus mixtes des indépendants et les revenus du patrimoine.
- Dans le tableau, le revenu après redistribution correspond au revenu avant redistribution augmenté des prestations et des prélèvements indiqués avec leur signe.
- La liberté d'expression du salarié ne peut motiver une sanction, sauf abus caractérisé par des propos injurieux, diffamatoires ou excessifs.
- Sauf risque ou événement particulier, les fichiers identifiés comme personnels ne peuvent être ouverts hors de la présence du salarié ou sans qu'il ait été dûment appelé.

Points de vigilance & attentes du jury

- En droit, reliez les faits aux règles applicables et distinguez l'argumentation du salarié de celle de l'employeur.
- Ne confondez pas critique et abus de la liberté d'expression : qualifiez précisément les propos reprochés.
- Pour commenter la redistribution, comparez les groupes modestes et aisés et interprétez prestations, prélèvements et taux.
- Dans l'argumentation économique, mobilisez les annexes et montrez les effets, mais aussi les limites de l'intervention publique.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment interpréter le taux de redistribution du tableau ?

Il se calcule par (B-A)/A, où A est le revenu avant redistribution et B le revenu disponible après redistribution. Un taux positif traduit une hausse relative du revenu ; un taux négatif indique qu'il diminue après les prélèvements et prestations.

Q : Un salarié peut-il être licencié pour avoir critiqué une décision de sa direction ?

Les opinions exprimées dans l'exercice du droit d'expression ne peuvent motiver une sanction. Un licenciement peut toutefois être justifié si un abus est caractérisé, notamment par des propos injurieux, diffamatoires ou excessifs, et si le motif constitue une cause réelle et sérieuse.

Q : Comment organiser les deux parties pendant les quatre heures ?

Les deux parties sont indépendantes et peuvent être traitées dans l'ordre choisi, en indiquant la partie traitée. Le sujet ne fixe pas de durée par partie : répartissez le temps entre les réponses documentaires, l'analyse juridique et l'argumentation économique.

Q : Quels critères respecter dans l'argumentation économique ?

Répondez clairement à la question sur l'efficacité de l'État, en mobilisant les connaissances et les annexes. Appuyez vos arguments sur des données précises, exposez les effets de la redistribution et discutez les limites ou difficultés de la correction des inégalités.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2023/Bac STMG - Droit et économie - Session 2023 - 5-Sujet.pdf
Ressources Bac STMG : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.